

L'ergonomie dans l'industrie horlogère

Autor(en): **Parrat, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **6 (2008)**

Heft 18: **L'horlogerie**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ergonomie

dans l'industrie horlogère

Maux de dos, troubles musculo-squelettiques, stress : ces situations sont souvent à l'origine d'une part importante de l'absentéisme d'origine professionnel dans de nombreuses entreprises.

La pression des délais, le vide laissé par l'abandon du contenu qualitatif du travail au profit de la seule réponse aux objectifs de productions et de limitation des coûts sont passés par là. L'intensification du travail, la flexibilisation des horaires et l'exacerbation de la concurrence ont provoqué l'apparition de dangers dits émergents de mieux en mieux connus : contraintes liées à l'appareil locomoteur comme les troubles musculo-squelettiques, contraintes psychiques liées aux fortes pressions et aux cadences imposées sans que le travailleur ne dispose de moyens réels d'action pour les contrer (absence d'autonomie), risques de maladies cardiovasculaires liées par exemple au travail de nuit ou au stress (1,2).

La quatrième enquête européenne sur les conditions de travail, à laquelle a participé la Suisse (3), a montré clairement que les absences provoquées par des troubles de la santé liés au travail sont deux fois plus nombreuses que celles liées aux accidents professionnels. Dans le domaine horloger, le Service Santé & Sécurité au travail de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) fait un constat similaire. Grâce à la mise en place d'une solution de branche efficace (il s'agit d'un système de gestion destiné à la prévention des accidents et maladies professionnels et la protection de la santé), le taux d'absentéisme dû aux accidents professionnels a fortement chuté pour se stabiliser en 2006 à 1,10 heures de

travail perdues pour 1000 heures travaillées. Au premier plan des accidents on trouve les chutes et glissades (30% des cas) suivi des coupures (28%) et des projections dans les yeux (13%). En termes de maladies relevées, si les allergies représentent la moitié des cas (52%), les problèmes articulaires et musculaires liés à une mauvaise posture ou à des gestes répétitifs représentent 21% des cas (4).

La souffrance au travail n'est plus seulement due à des accidents. Elle est aussi la conséquence d'une non-reconnaissance de ces maladies liées au travail qui ne correspondent pas à la définition restrictive des maladies professionnelles classiques. Face à cette réalité, il a bien fallu agir.





Par Jean Parrat

*hygiéniste du travail auprès
du Service des arts et métiers
et du travail, Delémont*

► **L'ergonomie pour améliorer les conditions de travail**

A l'atelier de polissage par exemple, où l'ergonomie du poste de travail évolue depuis quelques années de manière très visible, les choses sont en train de changer. Classiquement, un atelier de polissage se résume à plusieurs plans de travail, à même hauteur, alignés en rang d'oignons devant lesquels on a placé un nombre maximal d'opérateurs sur des tabourets peu adaptés. Chacun s'active sur des meules de polissage, de feutrage ou de lapidage dans un environnement souvent trop bruyant, devant une bouche d'aspiration sensée récolter les restes de pâte de polissage et de poussières provoquées par l'opération. La ventilation est centralisée et souvent très bruyante, les relents de solvants chlorés sont omniprésents. Nombreux sont les ateliers où la poussière de polissage, le bruit et les positions posturales sont inadaptées! Depuis quelques années, devant l'évidente déficience de l'ergonomie de tels postes de travail (hauteur de travail identiques quelle que soit la taille des opérateurs et des opératrices, sièges inadéquats, aménagement quasi impossible du plan de travail, ventilation inopérante et bruyante, etc.), poussées parfois par leurs clients, les entreprises ont mis au point de nouveaux postes de travail assurant aux polisseuses et aux polisseurs des conditions de travail bien meilleures: adaptation du poste de travail au travailleur, système à aspiration individuelle optimisé pour chacun des postes, sièges confortables assurant un soutien lombaire efficace. Dans la foulée, l'organisation du travail a été améliorée assurant aux polisseuses et polisseurs un regain d'intérêt pour leur travail. D'un point de vue ergonomique, l'émergence toute récente

de cette nouvelle organisation dans les ateliers de polissage est un grand pas en avant. Elle n'est cependant pas évidente pour tout le monde et elle doit encore faire l'objet d'une prise de conscience dans de nombreuses entreprises.

Horloger à l'établi: le casse-tête ergonomique

La position étrange des horlogers à leur poste de travail est un véritable casse-tête pour les spécialistes de l'ergonomie. La nuque, les épaules et les lombaires sont particulièrement sollicités dans le travail à l'établi. Un mauvais aménagement du poste peut rapidement conduire à des problèmes sérieux de santé qui empêcheront l'exercice de l'activité. La position des opérateurs sur ces postes est tellement particulière à la profession (bras relevés avec coudes à la hauteur des épaules, tête penchée en avant avec utilisation du micros, intense sollicitation de l'œil, finesse des opérations, etc.) que de tout temps, souvent sans le savoir réellement, le monde horloger a tenu compte des conditions ergonomiques de travail particulières.

Bien que formés à de bonnes positions ergonomiques, nombreux sont encore les horlogères et horlogers rhabilleurs qui adoptent spontanément des positions inadéquates pouvant conduire à des douleurs lombaires et/ou articulaires. On observe régulièrement dans les ateliers ces positions étranges rendues encore plus néfastes par des sièges inadéquats (du genre simple tabouret en bois) et par l'absence forcée de soutien lombaire (travail avec le tronc penché vers l'avant). L'alternance des travaux assis et debout n'est pas possible dans la profession. La prévention des trou-



bles dus aux postures statiques par la pratique d'exercices de décontraction pendant le travail (5, 6, 7, 8) n'est manifestement pas encore entrée dans les mœurs. L'évolution des mentalités est difficile dans un métier à forte identification professionnelle et où le « on a toujours fait comme cela... » a la vie dure. Le travail au binoculaire, de plus en plus courant, impose quant à lui la mise en œuvre de moyens ergonomiques adéquats (positionnement des bras, soutien lombaire, etc.) qui ne sont pas nécessairement connus dans les entreprises.

Les moyens de prévention des risques ergonomiques dans le travail assis ou en position statique sont bien connus. Les principes utilisés pour des positions habituelles ne sont pas directement applicables aux positions imposées aux horlogers. Face à ce problème, la Service Santé et Sécurité au travail de la CP a lancé, en collaboration avec la Suva, un important travail d'analyse ergonomique de ces postes de travail. L'objectif principal est la publication, par la Suva, d'une brochure détaillée destinée à l'amélioration ergonomique du travail à l'établi, au micros et au binoculaire. Un moyen efficace pour agir sur l'absentéisme dû aux troubles musculo-squelettiques dans la branche horlogère.

Reste que les causes de nombreux cas d'absentéisme sont encore inconnues dans la branche. Parmi elles, le Service Santé et Sécurité au travail de la CP identifie notamment certaines maladies, souvent des affections psychiques ou des problèmes physiques attribuables à des causes psychosomatiques (3). La forte poussée conjoncturelle dans l'industrie horlogère a conduit parfois les entreprises à employer du personnel dont les qualifications ne sont pas toujours à la hauteur de la tâche confiée, y compris dans les étages hiérarchiques moyens. Ainsi, 40% du personnel de la branche horlogère suisse est sans qualification professionnelle (9). Ce taux passe à 60% pour le secteur horloger du seul canton du Jura, fortement marqué par la sous-traitance (10). Corolaire de ces différentes situations: le travailleur se sent toujours à la limite de ses possibilités. Il appréhende constamment l'erreur et les possibles remontrances, voire les sanctions consécutives. Il subit ainsi un stress évident, accentué par la pression des délais et de la recherche effrénée du chiffre. Tout cela peut, à terme, déboucher sur les importants problèmes de santé mentionnés plus haut. Cette situation est d'autant plus inquiétante que la probabilité de devenir invalide augmente fortement pour les catégories socioprofessionnelles basses, sans formation professionnelle (11).

Il reste encore beaucoup à faire. La prévention est un travail de longue haleine dont le succès dépend de l'engagement des tous les acteurs concernés: employeurs, travailleurs, assureurs accidents et maladie, spécialistes et pouvoirs publics. Une tâche noble destinée à réduire la souffrance au travail mais également les coûts de la santé tout en préservant le capital humain, acteur principal des richesses produites dans nos entreprises. ■

Références

1. Dossier: évolution du monde du travail et pathologies émergentes; *Revue économique et sociale, Bulletin de la Société d'études économiques et sociales, Lausanne, juin 2004, pp. 7-65.*
2. *Revue Défis* no. 2, juin 2003, pp 26-29
3. Quatrième enquête européenne sur les conditions de travail en 2005. Résultats choisis du point de vue de la Suisse, M. Graf, U. Pekruhl, seco, avril 2007
4. Communiqué de presse de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse du 12 septembre 2007.
5. *Assis ou debout?* Brochure Suva no. 44075, 2005
6. *Travailler assis,* Brochure seco no. 103, 1997
7. *L'ergonomie, un facteur de succès pour les entreprises.* Brochure Suva no. 44061, 2004
8. *Précis d'ergonomie,* Grandjean E., Les éditions d'organisation
9. *Recensement 2006 du personnel des entreprises des industries horlogères et microtechniques suisse au 30 septembre 2006.* Convention patronale de l'industrie horlogère suisse, La Chaux-de-Fonds, mai 2007
10. *Enquête sur la situation du secteur industriel jurassien,* République et Canton du Jura, Département de l'Economie et de la Coopération, Service public de l'emploi, avril 2003.
11. *Les caractéristiques professionnelles des bénéficiaires AI,* Staehlin-Witt E., Sécurité sociale CHSS, mai 2004, pp 304-307.

